

# S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc  
en Combe de Savoie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200008423-20240514-AD\_2024-019-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

## DECISION

### n° 2024-019

**Objet : Commande publique – Marché SIS24004 : Maîtrise d'oeuvre relative au confortement de la digue rive droite à la confluence de l'Arc  
Commune de Chamousset (73)**

***Le Président du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,***

Vu l'article L.2122.18, 2122.22, 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°15 du Conseil Syndical en date du 14 février 2024 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché SIS24004 : Maîtrise d'oeuvre relative au confortement de la digue rive droite à la confluence de l'Arc avec le prestataire le mieux-disant, et tout acte afférent à ce dossier ;

Vu la consultation engagée le 27 février 2024 pour cette affaire, et les offres présentées par les candidats,

Vu la CAO en date du 18 avril 2024,

***Décide***

**Article 1 :** Le marché « SIS24004 : Maîtrise d'oeuvre relative au confortement de la digue rive droite à la confluence de l'Arc », est confié à l'entreprise suivante :

**LOMBARDI INGENIERIE SAS** – 70 rue de la Villette – 69003 LYON, pour un montant de 35 375,00 € HT (montant extrait du DPGF).

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « *Télérecours citoyen* » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 3 :** M. Le payeur départemental de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Syndical.

Fait à Albertville, le 14 mai 2024

Le Président du SISARC

François RIEU

# S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie